

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 07393

Numéro SIREN : 908 141 112

Nom ou dénomination : 3MA

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2022 sous le numéro de dépôt 16180

AUDIT BM & Associés

**Société de commissariat aux comptes. Membre de la
compagnie régionale des commissaires aux comptes
dans le ressort de la Cour d'appel de Versailles.**

3MA

**Société par Action Simplifiée
Au capital de 1 000 €**

**5, rue Chappe
78130 LES MUREAUX**

RCS VERSAILLES 908 141 112 - APE 7010Z

oooooooo

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Société bénéficiaire 3MA

Apports de titres de la société SIMETS

Par Monsieur Franck LECOMTE et Monsieur Fabien DUVAL

SAS au capital de 278 720 Euro – RCS VERSAILLES 2015B05409

Siret : 814 738 571 – APE 6920Z – FR25814738571

53, boulevard Robespierre - 78300 POISSY

☎ 01 39 22 65 25

3MA
Société par Action Simplifiée
Au capital de 1 000 €

**5, rue Chappe
78130 LES MUREAUX**

RCS VERSAILLES 908 141 112- APE 7010Z

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 20 mai 2022 concernant les apports en nature de titres devant être effectués par Monsieur Fabien DUVAL et par vous-même Monsieur Franck LECOMTE à votre société, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévus à l'article L.225-147 du Code de commerce

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de contrat d'apport qui nous a été communiqué et concerne l'apport de titres de la société SIMETS par Monsieur Fabien DUVAL et par Monsieur Franck LECOMTE. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences, en l'absence de norme d'exercice professionnel applicable à cette mission, selon l'avis technique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que ceux-ci ne sont pas surévalués et à vérifier qu'ils correspondent au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports ;
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports ;
3. Conclusion



1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Monsieur Fabien DUVAL et Monsieur Franck LECOMTE sont les seuls associés des sociétés 3MA et SIMETS. Ils ont décidé d'apporter leurs titres de la société SIMETS à la Société 3MA.

1.2 PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

1.2.1. Personnes physiques apporteuses

La société 3MA va être bénéficiaire des apports des titres de la société SIMETS actuellement détenus par :

- Monsieur Franck LECOMTE, demeurant 7, rue Jules Ferry à GARGENVILLE (78440), pour 499 actions ;
- Monsieur Fabien DUVAL, demeurant 14, rue des Vignettes à THOIRY (78770), pour 499 actions.

1.2.2. Société bénéficiaire 3MA

La société 3MA est une société par actions simplifiée, immatriculée le 13 décembre 2021 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles, sous le numéro 908 141 112, au capital de 1 000 € et ayant son siège social au 5, rue Chappe aux MUREAUX (78130) que préside Franck LECOMTE. Elle est détenue à hauteur de 500 actions (50%) par Monsieur Franck LECOMTE et à hauteur de 500 actions (50%) par Monsieur Fabien DUVAL.

1.2.3. Société SIMETS dont les titres sont apportés

La société SIMETS est une société par actions simplifiée immatriculée le 17 janvier 2019 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 845 399 641, au capital de 100 000 € et ayant son siège social au 5, rue Chappe aux MUREAUX (78130).

Son capital, composé de 1 000 actions, est détenus au jour du présent rapport par :

Monsieur Franck LECOMTE	500 actions
Monsieur Fabien DUVAL	500 actions
Ensemble	1 000 actions



Description de l'activité de la société SIMETS

La société SIMETS a pour objet l'étude, la réalisation et la fabrication en sous-traitance de machines spéciales dans le secteur industriel. Le négoce de matériels dans le domaine industriel. L'étude et la réalisation de transfert de moyens industriels. La formation professionnelle dans le secteur industriel.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit :

1.3.1. Caractéristiques des apports

Les apports seront réalisés sous réserve des conditions suspensives prévues dans le projet de contrat d'apport :

- Agrément de la société bénéficiaire en qualité de nouvel associé de la société SIMETS ;
- Approbation des apports et de leur évaluation après rapport d'un commissaire aux apports et rémunération desdits apports ;
- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce.

1.3.2. Rémunération des apports

En rémunération des apports, il sera attribué à Monsieur LECOMPTE Franck et Monsieur DUVAL Fabien, 680 636 actions de la société 3MA de 1 € de valeur nominale chacune et réparties entre les apporteurs comme suit :

Franck LECOMTE	340 318 actions
Fabien DUVAL	340 318 actions

La société 3MA augmentant son capital de 1 000 € à 681 636 € pour rémunérer ces apports.



1.4. PRESENTATION DES APPORTS

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Dès lors, ils seront réalisés à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description des apports

Les titres de la société SIMETS, dont l'apport est envisagé par Monsieur Franck LECOMTE et Monsieur Fabien DUVAL, ont été évalués à 680 636 €.

Ainsi :

- 499 actions SIMETS seront apportées par Monsieur Franck LECOMTE contre 340 318 actions 3MA de valeur nominale de 340 318€ ;
- 499 actions SIMETS seront apportées par Monsieur Fabien DUVAL contre 340 318 actions 3MA de valeur nominale de 340 318 €.

2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société 3MA sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Franck LECOMTE et Monsieur Fabien DUVAL.

Nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte de l'opération, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du contrat d'apport ;
- vérifier la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- vérifié que les comptes annuels du dernier exercice clos le 31 octobre 2021 ont été approuvés le 4 avril 2022.



- pris connaissance de l'activité de la société au regard des états de synthèse du dernier exercice clos au 31 octobre 2021 et d'une situation intermédiaire arrêté au 30 avril 2022 ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties et leurs conseils.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation 28 juin 2022 de la part des deux associés, nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions qui nous ont été communiquées.

2.2. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport de titres envisagé est effectué par deux personnes physiques.

Aux termes du contrat d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société SIMETS, objet du présent apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n° 2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Franck LECOMTE et Monsieur Fabien DUVAL des actions de la société SIMETS, objet du présent apport.

2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 99,80 % du capital de la société SIMETS.

2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur des apports a été déterminée par les parties en considération d'une valorisation établie par la société AUREXCO, société d'expertise comptable située immeuble INNEOS au 1401, avenue de la Grande Halle 78200 BUCHELAY.



L'étude réalisée par cette société d'expertise comptable est basée sur une approche multi-méthodes qui retient principalement :

- la valeur patrimoniale (675 622€)
- la valeur de productivité (520 044 €)
- la capitalisation du bénéfice net moyen (499 242€)
- la capitalisation selon l'EBE corrigé (543 446 €)
- la capitalisation de la MBA moyenne (519 330 €)
- la capitalisation CAF + Trésorerie (519 330 €)
- les cashflows actualisés (1 509 840 €)

2.4.3. Valorisation de la société SIMETS

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons examiné les évaluations établies par l'expert-comptable.

Les travaux ont été réalisés sur la base des comptes historiques des 3 derniers exercices clos le 31 octobre 2019, 2020 et 2021, ainsi que sur la base de prévisions portant sur les exercices 2022 et 2023. Ces prévisions sont confortées par la situation intermédiaire arrêtée au 30 avril 2022 soit d'une durée de 6 mois.

Les valorisations que nous retenons sont :

- la valeur patrimoniale (675 622€) sans changement
- la capitalisation selon l'EBE corrigé (579 676 €) sur la base de 4 fois
- la capitalisation CAF + Trésorerie (623 196 €) sur la base de 6 fois
- les cashflows actualisés (1 258 069 €) sur la base de 5 ans

La jeunesse de la société et le caractère fluctuant du résultat et de l'activité aboutissent à une fourchette d'évaluation assez large comprise entre 579 676 € et 1 258 069 €

Ces travaux n'appellent pas d'observation de notre part et nous conduisent à retenir une valeur d'au moins 682 000 € compte tenu de l'évolution possible de la société.

2.4.4. Méthode d'évaluation écartée

Evaluation par comparaison avec des transactions comparables.

Nous n'avons pas relevé de transaction portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à celles de la société objet de l'apport.



2.5. SYNTHESE DE LA VALORISATION

Il apparaît donc qu'en fonction des différentes méthodes retenues, la valeur de la société SIMETS s'établit dans une fourchette assez large.

La valeur retenue par les parties dans le cadre de cette opération, soit 682 000 €, s'inscrit dans cette fourchette.

La valorisation ressortant des approches intrinsèques et analogiques conforte la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité progresserait au cours des prochaines années.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 680 636 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature, compte tenu de l'augmentation de capital prévue (680 636 €).

Aucun avantage particulier n'est prévu au titre de l'apport.

Fait à Poissy, le 30 juin 2022

AUDIT B.M & Associés

Commissaire aux comptes

53, boulevard Robespierre

78300 POISSY

RCS Versailles 814 738 571 00011

SAS au capital de 278 720 €

Pour **AUDIT B.M & Associés**

Olivier BOUCHERIE

Commissaire aux apports